

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 23/06/2026

LE DÉPARTEMENT DU NORD EST PLACÉ EN VIGILANCE ROUGE CANICULE

Début de la vigilance le mercredi 24 juin à 12h

À la lumière de l'évolution des conditions météorologiques et face à l'augmentation des températures, le département du Nord sera placé en vigilance canicule Rouge par Météo France à compter du mercredi 24 juin à 12h00. En effet, les températures devraient atteindre durant la journée entre 35 et 38°C et devraient demeurer entre 23 et 25° pendant la nuit. L'épisode caniculaire pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine, les prévisions de Météo France seront affinées au fur et à mesure. Il s'agit du troisième placement en vigilance rouge canicule du département du Nord depuis la création de ces alertes.

Devant les risques liés à cette situation météorologique d'intensité exceptionnelle, Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord a décidé la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de protection des populations qui visent, en premier lieu, à préserver le système de santé du département qui doit demeurer opérationnel pour prendre en charge les plus vulnérables. Le plan ORSAN de niveau 2 a été activé, permettant d'envisager des renforts de personnels et des déprogrammations d'activités dès lors que les établissements de santé seraient sous tension. À ce jour, aucune tension n'est signalée dans le système de soins du département du Nord, et la situation est régulièrement mise à jour.

En fin d'après-midi, le préfet du Nord a réuni en visioconférence les élus du département du Nord, les services de l'État et les forces vives concernées par la situation météorologique, afin de leur présenter les mesures mises en œuvre et répondre à leurs questions. Afin d'assurer un suivi de la situation, le préfet du Nord a décidé d'activer le centre opérationnel départemental, conformément aux directives ministérielles.

Dans l'objectif de préserver le système de santé et limiter les risques pour les personnes, le préfet du Nord a pris un arrêté prévoyant les mesures suivantes, durant la période de vigilance rouge et dans l'ensemble du département du Nord :

- Les **manifestations sportives en plein air ou dans des salles non climatisées sportifs sont interdites** ;
- La **consommation d'alcool sur la voie publique est interdite** afin de limiter le phénomène de déshydratation qui en découle et peut avoir de lourdes conséquences médicales. Cette interdiction ne s'applique pas aux terrasses des bars, cafés et restaurants.

Ces mesures ont fait leur preuve ces derniers jours dans les départements en vigilance rouge, notamment ceux qui l'étaient durant la Fête de la Musique.

S'agissant des travailleurs extérieurs les plus exposés aux conditions climatiques, notamment les salariés des travaux publics, employés communaux, le préfet du Nord appelle les employeurs à la plus grande vigilance et responsabilité. Il les encourage fortement à adapter les horaires de travail,

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-commun@nord.gouv.fr

en commençant tôt et en interrompant les chantiers, sauf urgence, à partir de la mi-journée. Un arrêté préfectoral permet aux chantiers de débuter dès 6h du matin. Durant les horaires de travail, les employeurs sont appelés à assurer l'adaptation des conditions de travail, à multiplier les pauses de leurs salariés et à assurer leur approvisionnement régulier en eau.

S'agissant des établissements scolaires, le protocole ministériel de gestion des vagues de chaleur prévoit un ensemble de mesures de prévention et d'adaptation des horaires visant à concilier l'accueil des élèves avec les conditions climatiques. Il repose sur une évaluation locale des circonstances au regard des configurations propres à chaque site. Les mêmes précautions sont valables pour les crèches.

À ce stade, 55 écoles sont concernées par des aménagements horaires. Un collège et deux écoles sont quant à eux totalement fermés. Les oraux du baccalauréat tout comme l'organisation du Diplôme National du Brevet ne sont pas impactés à ce stade par les conditions climatiques, plusieurs adaptations ayant été effectuées pour permettre aux élèves de passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

S'agissant des populations fragiles, le préfet appelle l'ensemble de la population à faire preuve de responsabilité et de solidarité, en particulier à l'égard des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies chroniques, des jeunes enfants ou encore des personnes isolées.

A la demande du préfet, les maraudes ont été renforcées, tout comme la distribution d'eau aux personnes rencontrées durant ces maraudes, et les horaires des accueils de jour ont été élargis. Les mairies sont appelées à mobiliser les registres communaux, qui recensent les personnes vulnérables, afin de se rapprocher d'elles, et à valoriser les îlots de fraîcheur présents dans la commune et accessibles au public. Enfin, les collectivités sont invitées à se rapprocher des EHPAD afin d'examiner l'ouverture de leurs espaces rafraîchis aux personnes vulnérables vivant à domicile.

S'agissant du monde agricole et des animaux, la période des moissons agricoles démarre et doit être entourée des plus grandes précautions pour éviter les départs d'incendie : le préfet rappelle l'importance de disposer de déchaumeuses et de moyens d'extinction à proximité des engins, notamment les tonnes à eau. Les conditions de travail des salariés agricoles doivent également être adaptées aux fortes chaleurs. Enfin, le préfet appelle à redoubler de vigilance concernant les animaux (élevages, mais aussi transports d'animaux, cirques ou zoos) et à prendre les mesures adéquates.

*

* *

Pour faire face aux fortes chaleurs actuelles, il appartient à chacun d'adopter des comportements responsables et mesurés pendant cet épisode exceptionnel :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Se rafraîchir le corps plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et limiter fortement sa consommation d'alcool ;
- Éviter de s'exposer aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi : cinéma, bibliothèque municipale, musée...). Certaines communes recensent sur leur site Internet ces lieux climatisés ;
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- En retour, prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

En cette période de canicule, soyez vigilants lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante : vous risquez un choc thermique. Vous pouvez perdre connaissance et vous noyer. En cours d'eau et plan d'eau, respectez toujours les interdictions de baignade, restez dans les zones surveillées et ne laissez pas les enfants sans surveillance.

Bertrand GAUME, préfet du Nord, remercie l'ensemble des services de l'État, des collectivités et des acteurs engagés face aux fortes chaleurs qui touchent le département du Nord. Le préfet a toute confiance dans les décisions guidées par le bon sens qui seront prises par tous les acteurs concernés, dans le respect du cadre fixé par les décisions préfectorales.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr